



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emplois jeunes

Question au Gouvernement n° 162

Texte de la question

EMPLOIS-JEUNES À L'ÉDUCATION NATIONALE

M. le président. La parole est à M. Céleste Lett, pour le groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.

M. Céleste Lett. Monsieur le ministre délégué à l'enseignement scolaire (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*),...

M. Michel Delebarre. Aïe, aïe, aïe !

M. Céleste Lett. ... nous avons déjà mis en évidence l'absence de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie destinée aux personnes âgées. Une nouvelle fois nous découvrons la légèreté du gouvernement précédent. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains*) à propos du traitement d'un autre dossier : je veux parler du dispositif des emplois-jeunes (« Ah ! » *sur les même bancs*) et plus spécifiquement des 62 000 emplois d'aide éducateur de l'éducation nationale.

M. François Hollande. Il paraît qu'il faut les supprimer !

M. Céleste Lett. Ce dispositif, annoncé par le gouvernement précédent comme une mesure phare, n'a ébloui personne. Bref, on constate aujourd'hui que le gouvernement en question n'a pas prévu le financement de l'assurance chômage pour ces 62 000 jeunes ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Huées sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Continuez monsieur Lett.

M. Céleste Lett. Si ces jeunes devaient tous se retrouver au chômage (« Ce sera votre faute ! » *sur les bancs du groupe socialiste*),...

M. Jean-Yves Le Déaut. De tels propos sont scandaleux !

M. Céleste Lett. ... il en coûterait 558 millions d'euros par an à l'Etat, donc aux contribuables. Encore une ardoise de plus (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains*) que le gouvernement actuel devrait gérer !

Bien que beaucoup d'entre eux, nous l'espérons, ne se retrouveront pas au chômage (« Ah ! » *sur les bancs du groupe socialiste*), il convient de rassurer ces jeunes et de ne pas les laisser tomber...

M. François Hollande. Alors, ne supprimez pas leurs postes !

M. Christian Bataille. Gardez-les !

M. Céleste Lett. ... en trouvant une réponse claire et précise au problème qui se pose.

M. Yves Fromion. Tout ça, c'est encore la faute de la gauche plurielle !

M. Céleste Lett. Monsieur le ministre, comment allez-vous remédier à cette situation ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie*)

française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire.

M. Xavier Darcos, ministre délégué à l'enseignement scolaire. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais d'abord vous présenter les excuses de M. Ferry qui n'a pas pu venir (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains*), car il assiste actuellement aux obsèques de l'inspecteur d'académie des Deux-Sèvres. Je trouve donc que les cris proférés par certains sont quelque peu indécents. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Cela suffit comme ça !

M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire. Indécents, ces cris le sont aussi parce que ces aides-éducateurs devaient quitter le système éducatif le 31 décembre prochain sans que rien n'ait été prévu pour leur assurer une indemnité de chômage. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour notre part, nous leur avons garanti le maintien dans le service jusqu'au 30 juin, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Par ailleurs, nous avons inscrit au projet de loi de finances 43,6 millions d'euros pour assurer le financement des indemnités de chômage dont ils pourraient éventuellement avoir besoin.

Bien entendu, une fois réglé ce problème posé par cette grenade dégoupillée que nous a laissée le gouvernement socialiste (*Mêmes mouvements*), nous souhaitons ne pas avoir recours à ce procédé de manière systématique. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Hollande. Gardez-les donc !

M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire. Nous organisons dès maintenant des sorties du dispositif, qui permettront aux titulaires actuels d'un emploi-jeune de rester au sein de l'éducation nationale et d'y rendre des services.

Si, jamais, ils ne trouvaient pas en notre sein ou par leurs propres moyens de nouvelles fonctions, ils pourront bénéficier d'une indemnité de chômage que la gauche avait tout simplement oublié de prévoir,... sans doute parce que les sorties du dispositif devaient avoir lieu après des élections que vous espériez gagner, mesdames, messieurs, mais que vous avez perdues ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Céleste Lett](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 162

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 novembre 2002